



PALM CARD ASYLUM SEEKER


Informations importantes : La vente d'articles dans le métro, sur les voies publiques et sur les trottoirs est interdite, sans l'autorisation de la Metropolitan Transportation Authority ou de la ville de New York, et peut donner lieu à des amendes. Il est dangereux pour les enfants de vendre des articles, surtout s'ils ne sont pas surveillés ou s'ils ne sont pas accompagnés d'un adulte.

Comment accéder à l'école, aux services de garde d'enfants et aux services familiaux

Selon la loi, **TOUS les enfants de la ville de New York, âgés de 6 à 17 ans (ou atteignant l'âge de 6 ans avant le 1er juillet), doivent être inscrits à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle ils atteignent l'âge de 17 ans.**

- Les enfants atteignant l'âge de 6 ans entre juillet et décembre doivent s'inscrire pour l'année scolaire suivante. Les enfants peuvent s'inscrire et rester à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire où ils atteignent 21 ans. La ville peut vous aider avec les ressources disponibles pour vos enfants, quel que soit leur statut d'immigrant. Les jeunes enfants doivent être surveillés en permanence pour leur sécurité.
- **Pour obtenir de l'aide pour les inscriptions à l'école et les vaccinations obligatoires**, visitez le site schools.nyc.gov/fwc ou appelez le (718) 935-2009 (du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h).
- **Pour obtenir de l'aide dans la recherche d'une garde d'enfants** : Il existe des programmes qui s'occupent de vos enfants. Ces programmes sont à votre disposition quel que soit votre statut d'immigrant. Veuillez consulter le site <https://www.schools.nyc.gov/BrightStarts> pour obtenir des informations sur les programmes destinés aux jeunes enfants.
- Pour plus d'informations sur les **programmes pour la jeunesse**, veuillez consulter le site <https://discoverdycd.dycdconnect.nyc/home>.
- Outre l'école et la garde d'enfants, de nombreux services sont disponibles pour aider **les parents et les personnes qui s'occupent des enfants** à assurer la sécurité et le bien-être de leur famille. Pour plus d'informations, envoyez un courriel à connect@acs.nyc.gov ou appelez le 212-676-7667.
- **Appelez, envoyez un SMS ou chattez sur le 988** pour accéder à des conseils gratuits et confidentiels en cas de crise et à un soutien en matière de santé mentale et de toxicomanie, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans plus de 200 langues. Visitez le site nyc988.cityofnewyork.us/en/ pour trouver des services.

Connaissez vos droits

- **Vous avez des droits en tant que travailleur dans la ville de New York**, Personne ne doit vous forcer, vous mettre sous pression ou vous piéger pour que vous fournissiez un travail ou des services, y compris la vente d'articles sans permis.
- Pour obtenir des informations sur **vos droits en tant que travailleur** à New York, vous pouvez consulter le site web du département de la protection des consommateurs et des travailleurs de New York (Department of Consumer and Worker Protection - DCWP) à l'adresse suivante : nyc.gov/workers.
Vous pouvez également scanner le code QR pour accéder à la charte des droits des travailleurs de New York.

- Si vous ou quelqu'un que vous connaissez êtes **victime de violences au travail ou à la maison**, vous pouvez obtenir de l'aide. Pour obtenir des informations sur les services et l'aide dont vous pouvez bénéficier, vous pouvez appeler le 1-800-621-4673 ou visiter le site nyc.gov/nychope.
- **Pour obtenir une aide juridique gratuite en matière d'immigration**, contactez la ligne d'assistance juridique du Bureau de la mairie pour les affaires de l'immigrant (Mayor's Office of Immigrant Affairs Immigration Legal Support Hotline) au 800-354-0365 (du lundi au vendredi, de 9 heures à 18 heures).
- **Pour vous aider à trouver un emploi** : Workforce1 aide les New-Yorkais qui ont un permis de travail à se préparer et à se connecter à des emplois dans toute la ville de New York et dans tous les secteurs de l'économie. Visitez le site www.nyc.gov/site/sbs/careers/virtual-wf1cc.page